

Bruxelles, le 8.5.2015 C(2015) 3074 final

RECTIFICATIF

à la décision de la Commission C(2015)1423 final du 5 March 2015 relative aux règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne (section Commission européenne) à l'attention des services de la Commission

FR FR

RECTIFICATIF

à la décision de la Commission C(2015)1423 final du 5 March 2015 relative aux règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne (section Commission européenne) à l'attention des services de la Commission

Dans l'annexe 1 à la décision de la Commission C(2015)1423 final du 5 March 2015 relative aux règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne (section Commission européenne) à l'attention des services de la Commission:

Page 56

au lieu de: «

POSTE	13 01 04 02	Dépenses d'appui pour l'instrument d'aide de .
		préadhésion (IAP) — Composante du développement
		régional

»,

lire:

POSTE	13 01 04 02	Dépenses d'appui pour l'instrument d'aide de	Directeur général de la DG REGIO après
		préadhésion (IAP) — Composante du développement	consultation du directeur général de la
		régional	DG NEAR. Directeur général de la DG
			HR et directeur du PMO selon les
			compétences définies à la section C de
			l'introduction.

».

Page 64

au lieu de: «

POSTE	15 02 01 01	Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail	et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EAC selon ses domaines de compétence.
POSTE	15 02 01 02	Promouvoir l'excellence et la coopération auprès de la jeunesse européenne ainsi que la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe	

»,

lire:

POSTE	15 02 01 01	Promouvoir l'excellence et la coopération dans le domaine de l'éducation et de la formation en Europe ainsi que son adéquation par rapport au marché du travail	Directeur général de la DG EAC et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne. Directeur général de la DG DIGIT, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG EAC selon ses domaines de compétence.
POSTE	15 02 01 02	Promouvoir l'excellence et la coopération auprès de la jeunesse européenne ainsi que la participation des jeunes à la vie démocratique en Europe	Directeur général de la DG EAC et directeur de l'Agence EACEA, chacun pour la partie des crédits qui le concerne.

».

Page 79

au lieu de: «

POSTE	19 01 04 02	Dépenses d'appui pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	Directeur du FPI. Directeur du FPI. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG FPI selon ses domaines de compétence.
POSTE	19 01 04 03	Dépenses d'appui pour l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) – Dépenses relatives aux missions d'observation électorale	Directeur du FPI.Directeur du FPI. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG FPI selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.

»,

lire: «

POSTE	19 01 04 02	Dépenses d'appui pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	Directeur du FPI. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG FPI selon ses domaines de compétence.
POSTE	19 01 04 03	Dépenses d'appui pour l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) – Dépenses relatives aux missions d'observation électorale	Directeur du FPI. Directeur général de la DG DEVCO, pour la partie des crédits d'engagement et de paiement mise à sa disposition par la DG FPI selon ses domaines de compétence. Directeur général de la DG HR et directeur du PMO selon les compétences définies à la section C de l'introduction.

».

Page 91

au lieu de: «

POSTE	22 01 04 01	Dépenses d'appui pour l'instrument d'aide de	Directeur général de la DG DEVCO et
		préadhésion (IAP)	directeur général de la DG DIGIT pour la
			partie des crédits d'engagement et de
			paiement mise à sa disposition par la DG
			NEAR selon ses domaines de
			compétence. Directeur général de la DG
			HR et directeur du PMO selon les
			compétences définies à la section C de
			l'introduction.

»,

lire: «

POSTE	22 01 04 01	Dépenses d'appui pour l'instrument d'aide de	Directeur général de la DG NEAR et
		préadhésion (IAP)	directeur général de la DG REGIO,
			chacun pour la partie des crédits qui le
			concerne. Directeur général de la DG
			DEVCO et directeur général de la DG
			DIGIT pour la partie des crédits
			d'engagement et de paiement mise à sa
			disposition par la DG NEAR selon ses
			domaines de compétence. Directeur
			général de la DG HR et directeur du PMO
			selon les compétences définies à la
			section C de l'introduction.

».

Page 119

au lieu de: «

ARTICLE	33 02 02	Promouvoir la non-discrimination et l'égalité	Directeur général de la DG DIGIT, pour
			la partie des crédits d'engagement et de
			paiement mise à sa disposition par la DG
			JUST selon ses domaines de compétence.

»,

lire:

ARTICLE	33 02 02	Promouvoir la non-discrimination et l'égalité	Directeur général de la DG JUST et
			directeur général de la DG EMPL, chacun
			pour la partie des crédits qui le concerne.
			Directeur général de la DG DIGIT, pour
			la partie des crédits d'engagement et de
			paiement mise à sa disposition par la DG
			JUST selon ses domaines de compétence.

».